

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.7 Date de révision 09.10.2012

Date d'impression 16.01.2013

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1 Identificateurs de produit**

Nom du produit : Crystal Violet

Code Produit : C3886
Marque : Sigma
No.-Index : 612-204-00-2
No.-CAS : 548-62-9**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété : Sigma-Aldrich Chimie S.a.r.l
L'Isle D'Abeau Chesnes
F-38297 ST. QUENTIN FALLAVIERTéléphone : +33 (0)4 74 82 28 40
Fax : +33 (0)4 74 95 68 08
Adresse e-mail : eurtechserv@sial.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'Appel d'Urgence : I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]**Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4)
Irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Cancérogénicité (Catégorie 2)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Contenu de l'étiquette**Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]**

Pictogramme



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations Additionnelles sur les Dangers aucun(e)

Selon la Directive 67/548/CEE, comme modifiée.

Symbole(s) de danger



Phrase(s) R

R22

Nocif en cas d'ingestion.

R40

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R41

Risque de lésions oculaires graves.

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes : Basic Violet 3
Methyl Violet 10B
Hexamethylpararosaniline chloride
Gentian Violet

Formule : C₂₅H₃₀ClN₃

Poids moléculaire : 407,98 g/mol

Composant	Concentration
C.I. Basic violet 3 Substance extrêmement préoccupante (SVHC), inscrite dans la liste des substances candidates, conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)	
No.-CAS	548-62-9
No.-CE	208-953-6
No.-Index	612-204-00-2

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Gaz chlorhydrique

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Sensible à la lumière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d' appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|---|
| a) Aspect | Forme: poudre
Couleur: vert foncé |
| b) Odeur | donnée non disponible |
| c) Seuil olfactif | donnée non disponible |
| d) pH | 2,5 - 3,5 à 10 g/l à 20 °C |
| e) Point de fusion/point de congélation | Point/intervalle de fusion: 205 °C - lit. |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | donnée non disponible |
| g) Point d'éclair | donnée non disponible |
| h) Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| i) Inflammabilité (solide, gaz) | donnée non disponible |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou | donnée non disponible |

	d'explosivité	
k)	Pression de vapeur	donnée non disponible
l)	Densité de vapeur	donnée non disponible
m)	Densité relative	1,190 g/cm ³ à 20 °C
n)	Hydrosolubilité	50 g/l à 27 °C
o)	Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1,172 à 25 °C
p)	Température d'auto- inflammabilité	> 190 °C
q)	Température de décomposition	donnée non disponible
r)	Viscosité	donnée non disponible
s)	Propriétés explosives	donnée non disponible
t)	Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique apparente	220 - 400 kg/m ³
Tension superficielle	44,2 mN/m

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - souris - 96 mg/kg

DL50 Oral(e) - lapin - 150 mg/kg

DL50 Intrapéritonéal - rat - 8,9 mg/kg

DL50 Intrapéritonéal - souris - 5,1 mg/kg

DL50 Intrapéritonéal - lapin - 5 mg/kg

DL50 Intraduodéal - lapin - 160 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Humain - Irritant pour la peau. - 3 d

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro - Humain - cellule HeLa
inhibition de l'ADN

Génotoxicité in vitro - Humain - cellule HeLa
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - Humain - lymphocyte
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - rat - Foie
inhibition de l'ADN

Génotoxicité in vitro - souris - lymphocyte
lésion de l'ADN

Génotoxicité in vitro - Hamster - ovaire
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - Mammifère - lymphocyte
lésion de l'ADN

Génotoxicité in vitro - Mammifère - autres types cellulaires
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - Non-mammifère - autres types cellulaires
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - preuve ambiguë
Histidine réversion (Ames)

Cancérogénicité

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

RTECS: donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna - 0,24 - 5 mg/l - 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues - Pseudokirchneriella subcapitata - 0,025 - 0,8 mg/l - 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Résultat: 10 % - Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 3077

IMDG: 3077

IATA: 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(C.I. Basic violet 3)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (C.I. Basic violet 3)

IATA: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (C.I. Basic violet 3)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 9

IMDG: 9

IATA: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Information supplémentaire

Marquage matières dangereuses pour l'environnement nécessaire((2.2.9.1.10 ADR, Code IMDG 2.10.3) pour les emballages simples et les emballages intérieurs d'emballages combinés de marchandises dangereuses > 5 l pour les liquides ou > 5 kg pour les solides.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Copyright 2012 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.
